



Projet d'Arrêté - Conseil du 30/01/2023

Objet : C10/SC/2023/Charte culturelle d'Égalité des Genres de la Ville de Bruxelles.

Le Conseil communal,

Considérant toutes les formes de discrimination fondées sur le genre sont des violations des droits humains. Les femmes et les hommes doivent jouir de l'égalité des chances, des choix, des capacités, du pouvoir et du savoir en tant que citoyens égaux. Or, aujourd'hui en Belgique, les inégalités de genre persistent, même de manière inconsciente;

Le projet de la charte est né au lendemain de la mobilisation des artistes visant à dénoncer l'invisibilisation des femmes dans les arts de la scène en 2018.

Action qui a ensuite mené à la première recherche en Belgique francophone relative aux inégalités dans ce secteur sortie en 2020. La conclusion de cette étude est sans appel : les femmes sont sous-représentées non seulement dans les postes de direction, mais aussi dans les instances d'avis et bénéficient moins des moyens alloués à la création. Les femmes qui se retrouvent finalement à la tête d'institutions, le sont souvent dans des lieux moins subsidiés;

L'égalité des genres est pourtant un droit fondamental. Afin d'être pleinement accompli, ce droit doit non seulement être reconnu légalement mais il doit aussi être exercé et concerner les aspects politique, économique, social et culturel de la vie;

La Charte culturelle d'Égalité des Genres a pour mission de susciter l'engagement des opérateur·trice·s culturel·le·s de la Ville de Bruxelles à la problématique de la discrimination genrée et de les accompagner vers un objectif de parité. Pensée enco-création entre la structure de recherche interdisciplinaire sur le genre, l'égalité et la sexualité (STRIGES) à l'ULB avec les lieux culturels, la Charte est le résultat de l'ensemble de leurs rencontres réalisées de mars à août 2022;

Au cours de celles-ci, le groupe de chercheur·euse·s et les équipes des lieux culturels ont échangé·e·s sur la problématique des inégalités des genres afin de comprendre où chacun·e se situe par rapport à ces enjeux dans sa réalité professionnelle. Cette approche en co-construction permet de lier l'expérience du terrain des professionnel·le·s du secteur et l'approche académique des chercheur·euse·s du STRIGES;

La Charte culturelle d'Égalité des Genres n'est pas une fin en soi mais un moyen pour atteindre une parité sur et derrière la scène. L'adhésion des lieux culturels à la charte est donc une étape importante dans ce vaste chantier;

Considérant que pour la Ville de Bruxelles, il est primordial de travailler conjointement à plus d'égalité des genres entre les professionnel·le·s du secteur, afin que nos lieux culturels reflètent la diversité du monde dans lequel nous vivons.

Le secteur culturel se trouve en effet à une période charnière. Pour rester dynamique, il doit développer de nouvelles initiatives concrètes et innovantes afin d'être davantage inclusif et représentatif de notre société;

Cette charte propose l'accompagnement nécessaire aux lieux culturels. En plus de les accompagner dans une transition vers une meilleure prise en compte de l'égalité des genres, elle facilite également le travail en intelligence collective avec d'autres lieux sensibles à ces questions;

Parallèlement, la Charte s'inscrit dans une logique intersectionnelle et vise à une plus grande représentation des personnes discriminées du fait de leur âge, de leur classe, de leur ethnicité, de leur handicap, de leur orientation sexuelle et de la multiplicité des dominations existantes.

La Charte Égalité des Genres de la Ville de Bruxelles balaye différents aspects du quotidien d'un lieu culturel. Ces différents leviers d'action ont été identifiés lors des réunions de travail entre les lieux culturels et l'équipe du STRIGES:

- Le recrutement : en veillant à un recrutement inclusif, transparent, respectant la diversité et axé sur les compétences des candidat-e-s ;
- Les conditions de travail : en promouvant autant que possible une organisation du travail qui soit concertée, participative et souple, en fonction des spécificités des équipes de travail ;
- La programmation : en développant au sein des équipes concernées des outils de réflexion sur les différentes manières de favoriser plus d'égalité et de diversité dans les programmations artistiques ;
- Le budget : en adoptant une conception et une gestion des budgets sensible au genre ;
- La communication : en pratiquant une communication interne et externe inclusive et en mettant en œuvre une stratégie d'inclusivité sur les supports visuels et le matériel de communication;

Ces 5 axes sont ressortis du processus participatif coordonné par l'ULB. Ces axes traduisent des besoins ou des obstacles auxquels les lieux culturels font face lorsqu'ils travaillent aux questions d'égalité des genres. En tant que signataire de la charte, les lieux participants s'engagent à travailler activement sur un ou plusieurs axes – en fonction de la réalité de leur lieux - dans le courant de l'année 2023;

Afin de faciliter son application, la charte est accompagnée d'un cahier d'outils et de bonnes pratiques avec des pistes de premières solutions simples et concrètes rédigé par l'équipe des chercheur.euse.s de l'ULB. Ces aspects seront travaillés durant des réunions spécifiques et par des moyens d'échanges collectifs visant des objectifs clairs. La ville de Bruxelles proposera également des formations adéquates pendant l'année 2023 afin d'accompagner au mieux les opérateur.trices;

Signataires.

Structures et centres culturels de la ville de Bruxelles

- La Bellone
- Les Brigittines
- Les Riches Claires
- La Montagne Magique
- La Maison de la création
- Le Bruegel
- Le Musée de la Ville de Bruxelles
- Le Musée des Egouts
- La GardeRobe Manneken Pis
- Le Musée Mode & Dentelle
- La Centrale d'art contemporain
- Le KVS
- Le Design Museum Brussels
- Le Théâtre du Parc

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : adopter le texte de la Charte culturelle d'Égalité des Genres de la Ville de Bruxelles.

Annexes :

[Charte FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

